Ligue des droits de l'Homme
Section du Pays d'Aix-en-Provence

Les Échos de la LDH

N° 55
FÉVRIER 2022

LES VACCINS, UN BIEN COMMUN ! LEVONS LES BREVETS !

En très peu de temps, des équipes de chercheurs dans les universités et les laboratoires pharmaceutiques ont permis d'obtenir des vaccins contre la COVID 19. Tout laisse à penser que la vie normale ne reprendra qu'avec leur généralisation et l'application de l'ensemble des mesures barrière, même si ce n'est pas une panacée. Il faut donc permettre à tout le monde, partout, d'y avoir accès. C'est une véritable urgence ; il y a déjà plus de 5,7 millions de morts dans le monde.

Nous voulons dans ce numéro des Échos alerter à ce sujet

- sur les inégalités criantes dans le monde : près de 9 milliards de doses de vaccins avaient été administrées fin 2021, permettant qu'une proportion importante de population soit vaccinée dans les pays développés (70 % dans l'Union européenne par exemple, 78% en France) ; mais on estimait alors que 3% seulement de la population des pays à faible revenu disposaient d'un schéma vaccinal complet ;
- sur les profits considérables engrangés par les principaux laboratoires fabriquant les vaccins, permis notamment par un financement public de la recherche et par leurs prix de vente dégageant une marge exceptionnelle ;
- sur le fait qu'il nous faut désormais considérer les vaccins comme un bien commun qui devrait être partagé par tous ;
- enfin, sur la nécessaire levée des brevets pour que la vaccination soit accessible à toute la population mondiale.

C'est bien le droit à la santé pour tous qui est en jeu.

Une fracture nord-sud béante

56,5 % de la population mondiale a reçu une dose de vaccin contre le Covid-19, selon les chiffres de l'OMS, mais dans les pays à faible revenu, et notamment en Afrique, seulement 7,8 % de la population est vaccinée. Quand Israël met en œuvre sa campagne pour une quatrième dose, au Mali, au Niger, au Tchad… moins de 2 % de la population a reçu une première injection. Aujourd'hui, "aucun pays pauvre n'a encore introduit de programme de rappel", souligne le comité des experts de l'OMS en matière de politique vaccinale.

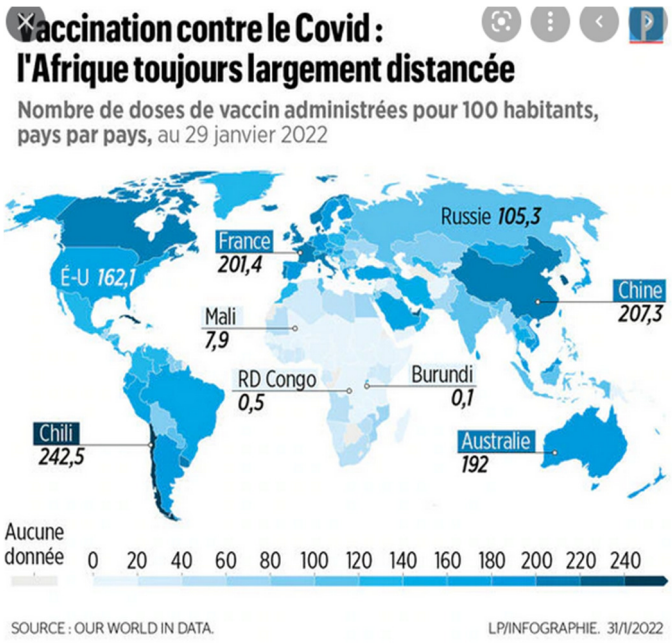

Pourquoi est-ce grave ?

Pour une question d'éthique, évidemment : aucun pays ou citoyen ne mérite plus qu'un autre, qu'il soit riche ou pauvre. « L'inégalité d'accès est immorale et stupide » dit Antonio Guterres, le secrétaire général de l'ONU. Le principe d'« **équité vaccinale** » veut que toutes les personnes, où qu'elles soient dans le monde, doivent avoir un accès égal à un vaccin.

Pour l'efficacité même de la lutte contre la pandémie : en effet, l'inégalité d'accès permet aux variants de se développer librement. On a vu qu'Omicron, apparu en novembre en Afrique du Sud, a submergé la planète en moins de trois mois. "Nous ne pouvons pas vacciner l'hémisphère nord de la planète et ne pas vacciner l'hémisphère sud, puisque clairement, plus le virus continuera à passer d'une personne à l'autre, plus les chances de mutation seront là et plus nous pourrions avoir des variants qui deviennent préoccupants, voire même plus préoccupants qu'Omicron", assure Dan Staner, vice-président du laboratoire Moderna (source : Novethic 23 décembre 2021).

Pour les conséquences économiques et sociales : la distribution inégale des vaccins creuse le fossé entre les pays riches et les pays pauvres ; on estime que les impacts économiques et sociaux pourraient durer jusqu'en 2024 dans les pays à faible revenu alors que les pays riches retrouvent dès aujourd'hui leur taux de croissance d'avant la Covid.

Pourquoi tant de retard ?

- Si les pays pauvres manquent de vaccins, c'est essentiellement à cause des réserves accumulées depuis l'an dernier par les nations riches, affirme en le regrettant Michaël Head spécialiste britannique de l'Afrique. La stratégie égoïste des pays riches en capacité d'acheter préventivement les doses au prix fort est clairement en cause.

- Un pari non tenu : quand ils ont mis en place, sous l'égide de l'OMS, un dispositif mondial d'accès au vaccin, connu sous le nom de Covax, qui devait assurer la livraison d'1,3 milliard de doses en 2021 aux pays à revenu faible ou intermédiaires, seulement 563 millions avaient été livrés fin novembre.

- Il y a aussi des difficultés logistiques : la répartition des doses de vaccin sur les territoires se heurte à la faiblesse des systèmes de santé. Le manque de structure sanitaire et la pénurie de personnel de santé formé, l'insuffisance de moyens matériels (y compris parfois de seringues !) contribuent à aggraver les problèmes d'accès et de distribution sur le terrain.

- Et la question de l'acceptation vaccinale est très inégale selon les pays ; elle dépend notamment de la fiabilité des informations fournies à la population, de la confiance plus ou moins grande à l'égard des pouvoirs publics, de la qualité de la communication… (la suspicion à l'égard du vaccin AstraZeneca, abandonné dans les pays du Nord, ayant joué un rôle important de communication négative).

LE VIRUS DES INÉGALITÉS

Comment faire pour résorber ces inégalités ?

- Demander, comme le fait l'OMS aux pays du G20, c'est-à-dire les plus riches, de faire massivement des dons de vaccins ; c'est le principe de Covax, dont il faut rattraper le retard.

- Inciter les producteurs de vaccins à produire localement dans les pays du sud, en particulier en Afrique, et faciliter ainsi un transfert de technologies.

- Et surtout lever les brevets pour que cette production locale puisse être mise en œuvre sans entrave, au moins dans les pays les plus susceptibles de le faire.

BIG PHARMA* : LA COURSE AUX PROFITS

La pandémie a montré à quel point le développement de nouveaux médicaments est tributaire des fonds publics. La mise au point en un an des vaccins contre le Covid, contre sept à dix ans en moyenne, relève certes d'une véritable prouesse scientifique, mais aussi d'un financement exceptionnel, qui a pesé des milliards à travers le monde. Rien qu'en 2020, selon Public Eye (association suisse pour un monde plus juste), plus de 93 milliards d'euros de fonds publics ont été investis dans le développement et la diffusion des vaccins. Et si les vaccins à ARN messager ont pu être mis au point si vite, c'est aussi grâce à 15 années de recherche publique pour vaincre le Sida

Mais combien coûte un vaccin ? D'après l'Imperial College de Londres, le prix de revient varie entre 2 et 7 € la dose (toutes dépenses confondues, de la recherche à la mise en flacons). Le prix de vente dépend du vaccin et du pays ; par exemple Pfizer le vend à 23€ en Israël, à 19,5€ dans l'Union Européenne. Soit des marges bénéficiaires atteignant 70% ! Et bien qu'elles aient reçu un financement public de plus de 8 milliards de dollars, les sociétés qui distribuent les trois vaccins les plus populaires contre le COVID – Pfizer, BioNTech et Moderna – refusent les appels à transférer d'urgence la technologie et le savoir-faire des vaccins aux pays en développement.

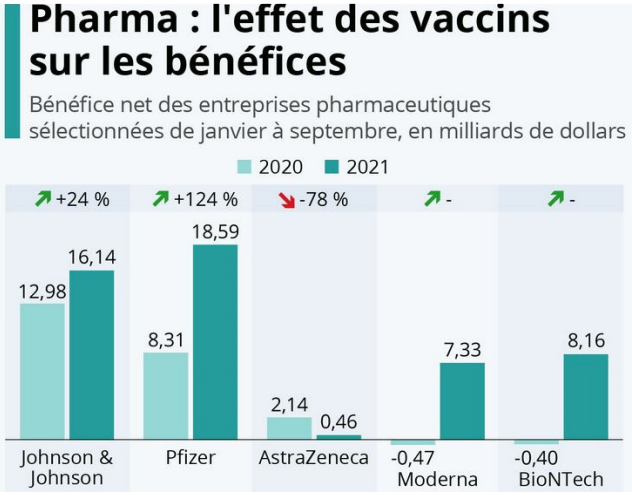

Résultats : chiffre d'affaires et profits explosent ! Oxfam a calculé, d'après les données de Public Eye, que ces sociétés réalisent des bénéfices combinés de 65 000 $ par minute et auront engrangé 130 Mds dollars d'ici fin 2022. Le chiffre d'affaires de Pfizer pourrait dépasser cette année 100 Mds de dollars alors qu'il culminait à 50 Mds juste avant l'apparition du Covid.

Et le citoyen paie ainsi doublement : comme contribuable, il finance avec ses impôts la recherche publique et subventionne les firmes pharmaceutiques et en parallèle, comme consommateur, il est contraint de payer (via la sécurité sociale) les médicaments à des prix excessifs, contribuant ainsi aux profits colossaux des géants de la production pharmaceutique.

Il est clair que les politiques publiques favorisent l'intérêt des sociétés pharmaceutiques avant l'intérêt général. Et le droit à la santé pour tous, partout dans le monde, en pâtit…

* Big Pharma est un terme employé pour désigner l'industrie pharmaceutique dans son ensemble, mais souvent plus précisément les plus gros groupes la composant

LES VACCINS, UN BIEN COMMUN

Pour une efficacité totale, le vaccin doit tomber dans le domaine public. Selon les règles actuelles, il faut 20 ans avant que cela ne soit possible. Ce délai est absurde et condamne à mort des millions de personnes. Ces lois doivent changer, car le vaccin est un bien commun de l'humanité.

Qu'est-ce donc qu'un bien commun ? Comment définir les biens communs ?

Le philosophe John Locke au 17ème siècle nous indique ce qu'est un bien commun : une possession commune de la nature par l'homme, dès lors qu'en se l'appropriant il ne lèse personne. L'écologiste Garett Hardin dénonce déjà en 1968 « la tragédie des communs », c'est-à-dire un épuisement des ressources.

Dans le langage courant l'expression est employée dans un sens proche de celui d'intérêt général, tel que défini par Rousseau, c'est-à-dire l'intérêt partagé par la communauté, en tant que ses membres dépendent les uns des autres (et non pas la somme des intérêts particuliers) : c'est le bien de tous de façon indivisible, qui peut impliquer de passer outre l'intérêt particulier d'un individu et d'un groupe, pour servir le plus grand nombre.

Ainsi **les biens communs désignent des ressources (matérielles ou non) qui sont ou devraient être partagées par tous.**

Le vaccin est bien dans ce cas, car il est le vecteur de l'accès réel à la santé et donc un moyen de garantir le droit à la santé pour tous.

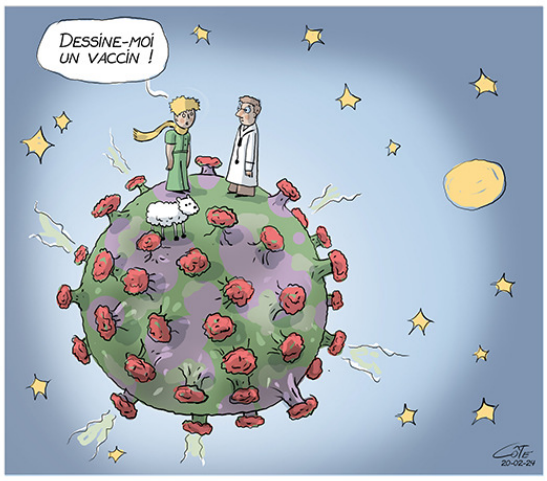

Dans notre système capitaliste, c'est l'industrie pharmaceutique qui voit avec la pandémie l'arrivée massive d'investisseurs financiers. Les profits de Big Pharma sont considérables et scandaleux, comme indiqué ci-contre ; cela doit cesser.

Afin que le vaccin soit un bien commun dans la réalité et non plus dans le domaine de l'utopie, nous avons besoin d'une gouvernance mondiale ; ce devrait être l'OMS, qui a été créée pour cela.
Les gouvernants doivent réformer le système de propriété intellectuelle, en adoptant des règles juridiques nouvelles pouvant être appliquées rapidement dans cette situation d'urgence de santé publique mondiale.

Les populations y sont favorables, les sondages sont éloquents.

LA NÉCESSAIRE LEVÉE DES BREVETS

Qu'est-ce qu'un brevet ?

Le laboratoire pharmaceutique qui trouve un nouveau traitement, vaccin ou médicament, peut déposer un brevet sur cette invention. Cela lui donne un droit exclusif d'exploitation pendant vingt ans pour la production ou la vente de ce produit.

Lever les brevets, c'est nécessaire

Le monopole industriel des vaccins contraint la production des vaccins. Une couverture vaccinale limitée favorise la continuité de la propagation du virus ; la Covid-19 peut donc poursuivre ses mutations, sa contamination et ses effets mortifères partout sur la planète. Le combat contre une pandémie se fait à l'échelle mondiale. **Il est donc impératif que l'ensemble de la population mondiale puisse accéder au vaccin quelle que soit sa solvabilité.** La levée des brevets permettrait aux Etats d'octroyer des licences de fabrication et il serait possible de multiplier les sites de production.

La levée des brevets, c'est possible

Le droit le permet

Des arguments juridiques reconnus par les tribunaux internationaux peuvent appuyer une décision unilatérale de suspension des droits de propriété intellectuelle sur les brevets. Parmi ceux-ci figure « l'état de nécessité » définie à l'article 25 du projet d'articles sur la responsabilité de l'État de la Commission du Droit International (CDI) de l'ONU. Une volonté politique peut permettre également la mise en place de dispositifs qui limiteraient l'influence des industries pharmaceutiques.

Beaucoup de pays peuvent produire les vaccins à qualité égale

La production des vaccins requiert des équipements de pointe : bioréacteurs, centrifugeuses, chambres froides, etc. C'est l'argument avancé par les groupes pharmaceutiques. Pourtant, de nombreux pays disposent de tous les équipements nécessaires à la production de vaccins (à ARN messager). Ces pays produisent des vaccins contre d'autres maladies et ces industries se sont déjà manifestées auprès de l'OMS pour recevoir les technologies et fabriquer des vaccins contre la Covid-19.

Bien sûr, les Big Pharma s'opposent fermement à une levée des brevets qui impacterait fortement les énormes profits de leurs actionnaires. Mais, en situation de catastrophe sanitaire, ces profits sont illégitimes et immoraux.
La levée des brevets sur les vaccins et la vaccination universelle, libre et gratuite sont une priorité.

C'est un choix de société ! Course au profit pour quelques-uns ou bien commun à partager ?

UNE INITIATIVE CITOYENNE POUR LEVER LES BREVETS

Qu'est-ce qu'une ICE ?

Les citoyens de l'Union européenne ont le droit de s'adresser directement à la Commission européenne via une **initiative citoyenne européenne** afin de proposer une nouvelle législation sur un sujet donné. Pour être prise en considération par la Commission, l'Initiative doit récolter les signatures d'un million de citoyens dans l'ensemble de l'UE et atteindre le seuil requis dans un minimum de 7 pays (seuil proportionnel au nombre de députés ; en France le nombre de signataires requis est de 55 695. Début février 2022, nous en étions à 44 617).
A ce jour l'ICE sur la levée des brevets intitulée **No Profit on Pandemic** est majoritaire en Belgique et en Italie.

Que demande l'ICE « NO PROFIT ON PANDEMIC » ?

Que la Commission européenne prenne des mesures pour faire des vaccins et des traitements anti-pandémiques un bien public mondial, librement accessible à tous.
Cette demande s'articule en 4 points :

- **Droit à la santé pour tous**. En cas de pandémie, la recherche et les technologies doivent pouvoir être partagées. Aucune entreprise pharmaceutique ne devrait pouvoir décider seule qui a accès aux traitements ou aux vaccins et à quel prix. Les brevets, en donnant à une seule entreprise le monopole sur des médicaments essentiels, en limite la disponibilité et en renchérit le coût.
- **Transparence**. Les coûts de production, les financements publics, tout comme l'efficacité et la sécurité des vaccins et des médicaments, doivent être publics. Les contrats conclus par les autorités avec les entreprises pharmaceutiques ne peuvent pas rester secrets.
- **Argent public, contrôle public.** La recherche et le développement de vaccins et de traitements ont souvent été financés par des fonds publics, l'argent du contribuable. Ce qui a été payé par les citoyens doit appartenir aux citoyens. On ne peut permettre aux grandes multinationales pharmaceutiques de privatiser des technologies de santé.
- **Pas de profit sur la pandémie**. Face à une menace collective comme la Covid-19, nous avons besoin de solidarité, pas de profits privés. Des financements publics devraient toujours inclure des garanties sur la disponibilité et le coût des médicaments.

EN GUISE DE CONCLUSION : SIGNEZ LA PÉTITION !

Le Covid est une zoonose, c'est-à-dire une maladie infectieuse passée de l'animal à l'homme. Il est probable que son origine se trouve dans les marchés d'animaux sauvages, répandus en Chine. Mais les zoonoses se propagent aussi à partir d'animaux élevés de manière intensive : plus le nombre d'animaux est grand, et leur densité dans les bâtiments d'élevage élevée, plus le risque augmente de transmission des maladies. Et plus les animaux souffrent ! Voilà pourquoi il faut mettre fin à cette pratique de fermes de 1000 vaches ou de milliers de poulets (à raison de 22 au m2 !)

D'autres maladies infectieuses surviendront inévitablement. Et que dire du paludisme, autre zoonose à la mortalité très importante ? Cette infection est restée très longtemps sans remède (jusqu'à la recommandation d'un vaccin par l'OMS en octobre 2021) car elle touchait des pays pauvres et n'intéressait donc pas les lobbies pharmaceutiques.

La question de l'accès au vaccin ou au médicament nous concerne tous et des solutions existent pour peu que les pouvoirs publics s'emparent du problème. Il y a déjà eu au moins un précédent, avec le traitement du sida dans les années 1990. Face à la pénurie et devant les prix exorbitants des industriels, les gouvernements de plusieurs pays (dont le Brésil et l'Inde) avaient alors décidé de produire et de distribuer gratuitement le générique de l'AZT (le médicament du sida) pour pouvoir soigner leurs populations. Ni l'industrie pharmaceutique ni la recherche ne se sont écroulées, et des millions de vies furent sauvées. Que des gouvernants plus volontaires ouvrent la voie et d'autres suivront.

Il est indispensable de progresser dans le sens d'une gouvernance mondiale de la santé publique, pensée comme un bien commun.

Faisons un premier pas avec la levée des brevets sur le Covid !

VISITEZ LE SITE DE L'ICE ET SIGNEZ LA PÉTITION !

en recopiant et allant sur ce lien :

https://eci.ec.europa.eu/015/public/#/screen/home

Ligue des droits de l'Homme, section du Pays d'Aix-en-Provence Tél : 06 44 94 45 74

Courriel : contact@ldh-aix.org Site :www.ldh-aix.org

facebook.com/ldh.aix @ ldh_aix